



Nantes, le 3 novembre 2010

## **Loire-Atlantique : le Conseil général, l'Union départementale des CCAS et le Comité de la Fédération Bancaire Française concluent un partenariat banques/acteurs sociaux**

**Michelle MEUNIER**, Présidente de l'Union départementale des CCAS de la Loire-Atlantique (UDCCAS 44), **Christine ZANETTI**, Présidente du Comité des Pays de la Loire de la Fédération Bancaire Française (FBF), et **Alain ROBERT**, Vice-Président du Conseil général de Loire-Atlantique, délégué à la solidarité et à l'insertion ont signé **une convention de partenariat « Banques/Acteurs sociaux, agir ensemble pour mieux accompagner les publics fragiles »**, le 3 novembre 2010 à Nantes.

Cette innovation favorise une connaissance mutuelle et une meilleure coordination des acteurs économiques et sociaux. Elle permet notamment de mieux accompagner les publics face aux problèmes socio-économiques et de prévenir les difficultés le plus en amont possible.

Dans le contexte actuel, ce partenariat pratique et local vise à faciliter l'accompagnement des familles et la prévention des difficultés socio-économiques, en aidant à mieux gérer leur budget et dans leur relation avec la banque et l'argent.

### ***Un partenariat pratique et local***

Les grands axes de collaboration opérationnelle sont les suivants :

- faciliter et organiser les contacts entre les acteurs sociaux et bancaires sur le département et dans les communes de la Loire-Atlantique : rencontres, annuaires ...
- mettre à disposition les outils d'information élaborés par la Fédération Bancaire Française : sites [www.lesclesdelabanque.com](http://www.lesclesdelabanque.com), guides pratiques, affiches...
- participer à la sensibilisation des acteurs de terrain, pour leur permettre de mettre à jour leurs connaissances sur les sujets bancaires et sociaux
- renforcer l'accompagnement social et économique, par des travaux communs (état des lieux, échanges d'expériences...) et améliorer la prévention des difficultés auprès du public (élaboration de supports de sensibilisation)

### ***Contacts presse :***

**Virginie Brindeau**  
Conseil général de Loire-Atlantique  
Tél 02 40 99 11 18

**Colette Cova**  
Fédération Bancaire Française  
tél 01 48 00 50 07 – [ccova@fbf.fr](mailto:ccova@fbf.fr)



## ***La convention de partenariat « Banques/Acteurs sociaux, agir ensemble pour mieux accompagner les publics fragiles »***

### **... en bref**

- **3 partenaires** : Conseil général de Loire-Atlantique, Union départementale des CCAS de la Loire-Atlantique, Comité des Pays de la Loire de la Fédération Bancaire Française
- **1 objectif** : améliorer le suivi des familles et la prévention des difficultés socio-économiques, en aidant notamment à mieux gérer le budget et à maîtriser la relation avec la banque et l'argent.
- **5 axes** pratiques pour le réaliser :
  1. **Une meilleure connaissance mutuelle** : la mise en relation et les contacts locaux entre les acteurs sociaux et les réseaux bancaires permettra à chacun de mieux connaître les missions et les modalités d'intervention  
Actions envisagées : présentations réciproques, annuaires croisés ...
  2. **Un centre de ressources et d'informations pratiques** : le programme « Les clés de la banque », élaboré par la FBF, est mis à la disposition des acteurs sociaux du département, pour améliorer leur information et celle du public  
Actions envisagées : accès au site [www.lescledeslabanque.com](http://www.lescledeslabanque.com), diffusion des guides pratiques sur la banque et l'argent, affichettes dans les espaces d'accueil sociaux, contacts directs des acteurs sociaux avec le Centre d'information bancaire ...
  3. **Une mise à jour des connaissances** : pour accompagner des personnes en difficultés, un acteur social a besoin d'acquérir et de maintenir à jour des connaissances sur les techniques bancaires et la réglementation rattachée. De même, un acteur bancaire pourra se familiariser avec les sujets d'ordre social.  
Actions envisagées : interventions de banquiers dans des réunions d'acteurs sociaux et réciproquement, définition en commun des attentes, conception de supports et de formules d'interventions adaptées ...
  4. **Un meilleur accompagnement des personnes en difficulté** : les échanges de vues et d'expériences entre les travailleurs sociaux et les banquiers devraient améliorer l'orientation utile des actions et des ménages, dans le strict respect de la confidentialité.  
Actions envisagées : échanges de vues sur les publics fragiles, identification de réponses adaptées, orientation vers les acteurs sociaux spécialisés, diffusion de supports utiles ou d'outils ...
  5. **Une prévention plus en amont** : par leurs travaux communs, les partenaires pourront faire émerger des projets pilotes dans le but de prévenir les difficultés et aider les familles à mieux gérer leurs difficultés  
Actions envisagées : conception d'outils d'intervention et de sensibilisation adaptées, appui à l'information des publics en amont, interventions auprès des jeunes ...